



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.21.114.AV

Programme communal de développement rural de CHASTRE

Avis adopté le 10/12/2021

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur:* Commune de Chastre
- *Auteur de projet :* AGORA
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 16/11/2021
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 3/12/2021

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Création d'une vraie place communale à Chastre
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 26/10/2021

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Chastre est composée de sept villages, à savoir Chastre, Villeroux, Blanmont, Cortil-Noirmont, Gentinnes et Saint-Géry

Au premier janvier 2020, elle comptait 7688 habitants pour une superficie de 31.27 km².

Le territoire présente un relief peu marqué et est composé de deux vallées parallèles, toutes deux orientées Nord/Sud et qui s'inscrivent dans le bassin hydrographique de l'Escaut et le sous-bassin de la Dyle. Les deux rivières qui traversent la commune sont l'Orne et la Houssière.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de CHASTRE.

Le Pôle salue la bonne qualité générale du document, tant sur la forme que sur le fond.

Le diagnostic est complet et permet d'avoir une bonne vision globale du territoire communal. Le Pôle regrette toutefois :

- Le caractère très scolaire de la méthode utilisée pour dresser le diagnostic de la Commune, ce qui rend plus difficile la mise en évidence des richesses réelles du territoire de Chastre ;
- Le manque de cohérence de l'approche territoriale utilisée pour examiner les différentes dimensions du territoire. Le Pôle relève par exemple qu'il est fait référence soit à la Province du Brabant wallon, soit aux communes voisines du Namurois pour comparer les caractéristiques de Chastre.

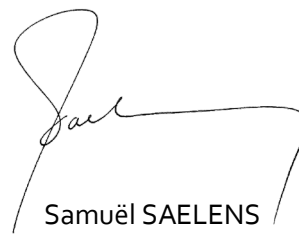
Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Le Pôle apprécie l'effort fourni pour tenter de sensibiliser la population au processus participatif malgré les conditions sanitaires qui auraient pu le ralentir ou le compliquer. Il apprécie tout particulièrement l'apport important des outils numériques tels que la plateforme citoyenne, les ateliers numériques ou encore les réunions mixtes (visioconférence-présentiel). Il en résulte une bonne participation de la population et une bonne dynamique.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Chastre et au processus participatif.

Le Pôle estime que la stratégie qui découle du diagnostic partagé est cohérente. Il invite toutefois la Commune à envisager l'opportunité d'actualiser son schéma de développement communal dans le cadre du projet d'élaboration du guide communal d'urbanisme. Lors de cette actualisation, un effort de communication pourrait être fait auprès de la population afin qu'elle s'approprie ce document et les objectifs d'aménagement du territoire qui y sont définis.

Concernant la partie IV, le Pôle souligne la bonne cohérence des fiches-projets. Il relève aussi que le lot o présente des projets intéressants et cohérents avec la stratégie. Suite à la présentation du projet de PCDR au Pôle, il ressort que ce lot o aurait pu être complété par d'autres projets qui ont été réalisés ou sont en cours d'élaboration, ce qui démontre un certain dynamisme tout au long de l'opération.

Le Pôle est enfin favorable au projet repris en première convention portant sur la création d'une vraie place communale à Chastre. Ce projet répond à plusieurs objectifs de la stratégie et va profiter à l'ensemble de la commune.


Samuël SAELENS
Président